



Le Parlement sauve l'existence des "jardins d'enfants"

(), (AFP) -

Le Parlement a sauvé mardi, par un ultime vote du Sénat, l'existence des "jardins d'enfants", alternatives à l'école maternelle qui auraient pu disparaître à la rentrée 2024 sans action législative.

Les sénateurs ont très largement adopté, sans la modifier, une proposition de loi de la députée Les Républicains Michèle Tabarot visant à "pérenniser les jardins d'enfants gérés par une collectivité publique ou bénéficiant de financements publics".

La rapporteure LR au Sénat, Agnès Evren, a salué un "vote attendu par les familles et les professionnels de ces structures" qui offrent, selon elle, "un système complémentaire de l'école maternelle qui fonctionne et a fait ses preuves".

Les "jardins d'enfants", sur le modèle des "Kindergarten" allemands et très en vogue dans les pays du nord de l'Europe, sont notamment développés en Alsace ou à Paris.

A mi-chemin entre une crèche et une école maternelle, ils accueillent des enfants de moins de 6 ans, avec un total de 8.200 places en France selon un décompte interministériel de 2020.

Le projet de loi pour une école de la confiance, en 2019, avait introduit, à titre dérogatoire, la faculté de placer les enfants âgés de trois à six ans dans ces structures, mais la dérogation prévue arrivait à échéance au 30 juin 2023.

Le texte définitivement adopté au Parlement pérennise donc le dispositif à quelques mois de la rentrée scolaire.

Afp le 19 mars 24 à 18 43.